

<p>JD / SB n° 2-03-2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 02 mars à 18 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme DEVINCK Jacqueline, Présidente.</p>																																						
<p>Nombre de délégués</p> <p>En exercice : 19</p> <p>Présents : 8</p> <p>Pouvoir(s) : 2</p> <p>Votants : 10</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Communauté de communes Portes Euréliennes Ile-de-France (CCPEIDF)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EPERNON</td> <td>Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle</td> </tr> <tr> <td>EPERNON</td> <td>M. BAUDELLOT Marc</td> </tr> <tr> <td>HANCHES</td> <td>M. RUAUT Jean-Pierre</td> </tr> <tr> <td>VILLIERS-LE-MORHIER</td> <td>Mme DEVINCK Jacqueline</td> </tr> </tbody> </table> <p>Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GAZERAN</td> <td>M. BREBION Jean</td> </tr> <tr> <td>ORPHIN</td> <td>Mme DEMICHELIS Janny</td> </tr> <tr> <td>ORCEMONT</td> <td>Mme TATIN Nathalie</td> </tr> <tr> <td>POIGNY LA FORET</td> <td>M. BLECH Jean-Philippe</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Etaient absents excusés :</u></p> <p>Communauté de communes Portes Euréliennes Ile-de-France (CART)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DROUE SUR DROUETTE</td> <td>Mme PELTIER Aline</td> </tr> </tbody> </table> <p>Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>M. PASQUES Jean-Marie</td> </tr> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>M. PETITPREZ Benoît</td> </tr> <tr> <td>SAINT HILARION</td> <td>M. GIACOMOTTO Antoine pouvoir à</td> </tr> <tr> <td></td> <td>M. BLECH Jean-Philippe</td> </tr> <tr> <td>EMANCE</td> <td>M. PORCHER Jacques pouvoir à</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mme DEVINCK Jacqueline</td> </tr> </tbody> </table>	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	EPERNON	Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle	EPERNON	M. BAUDELLOT Marc	HANCHES	M. RUAUT Jean-Pierre	VILLIERS-LE-MORHIER	Mme DEVINCK Jacqueline	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	GAZERAN	M. BREBION Jean	ORPHIN	Mme DEMICHELIS Janny	ORCEMONT	Mme TATIN Nathalie	POIGNY LA FORET	M. BLECH Jean-Philippe	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	DROUE SUR DROUETTE	Mme PELTIER Aline	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	RAMBOUILLET	M. PASQUES Jean-Marie	RAMBOUILLET	M. PETITPREZ Benoît	SAINT HILARION	M. GIACOMOTTO Antoine pouvoir à		M. BLECH Jean-Philippe	EMANCE	M. PORCHER Jacques pouvoir à		Mme DEVINCK Jacqueline
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																																						
EPERNON	Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle																																						
EPERNON	M. BAUDELLOT Marc																																						
HANCHES	M. RUAUT Jean-Pierre																																						
VILLIERS-LE-MORHIER	Mme DEVINCK Jacqueline																																						
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																																						
GAZERAN	M. BREBION Jean																																						
ORPHIN	Mme DEMICHELIS Janny																																						
ORCEMONT	Mme TATIN Nathalie																																						
POIGNY LA FORET	M. BLECH Jean-Philippe																																						
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																																						
DROUE SUR DROUETTE	Mme PELTIER Aline																																						
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																																						
RAMBOUILLET	M. PASQUES Jean-Marie																																						
RAMBOUILLET	M. PETITPREZ Benoît																																						
SAINT HILARION	M. GIACOMOTTO Antoine pouvoir à																																						
	M. BLECH Jean-Philippe																																						
EMANCE	M. PORCHER Jacques pouvoir à																																						
	Mme DEVINCK Jacqueline																																						
<p>Date de la convocation : 15/02/2021</p> <p>Secrétaire de séance : M. RUAUT Jean-Pierre</p>	<p><u>Etaient absents :</u></p> <p>Communauté de communes Portes Euréliennes Ile-de-France</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SAINT-MARTIN DE NIGELLES</td> <td>M. RIBAUT Alain</td> </tr> </tbody> </table> <p>Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>Mme YOUSSEF Leïla</td> </tr> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>M. GOURLAN Thomas</td> </tr> <tr> <td>RAIZEUX</td> <td>M. THEVARD Nicolas</td> </tr> <tr> <td>HERMERAY</td> <td>Mme SERGENT Catherine</td> </tr> <tr> <td>SONCHAMP</td> <td>M. JANOTTIN Luc</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Assistaient également à la séance :</u></p> <p>MM. DEVILLE Mathieu, Ingénieur et ROUSSEAU Nicolas, Technicien de Rivières Mme BODIOT Sandra, Secrétaire.</p>	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	SAINT-MARTIN DE NIGELLES	M. RIBAUT Alain	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	RAMBOUILLET	Mme YOUSSEF Leïla	RAMBOUILLET	M. GOURLAN Thomas	RAIZEUX	M. THEVARD Nicolas	HERMERAY	Mme SERGENT Catherine	SONCHAMP	M. JANOTTIN Luc																						
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																																						
SAINT-MARTIN DE NIGELLES	M. RIBAUT Alain																																						
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																																						
RAMBOUILLET	Mme YOUSSEF Leïla																																						
RAMBOUILLET	M. GOURLAN Thomas																																						
RAIZEUX	M. THEVARD Nicolas																																						
HERMERAY	Mme SERGENT Catherine																																						
SONCHAMP	M. JANOTTIN Luc																																						

La Présidente, Madame DEVINCK Jacqueline demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir d'autoriser la Présidente à lancer un marché à procédure adaptée pour réaliser les relevés topographiques des études RCE (Restauration de la Continuité Ecologique). L'ensemble des membres présents accepte sa demande à l'unanimité.

> ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du 16/02/2021
- 2) Approbation du compte de gestion, du compte administratif et de la reprise des résultats 2020
- 3) Vote du budget 2021
- 4) Autorisation à la Présidente à solliciter les cotisations auprès des EPCI-EP
- 5) Autorisation à la Présidente de lancer un marché à procédure adaptée pour réaliser les relevés topographiques des études RCE (Restauration de la Continuité Ecologique)

Election d'un secrétaire de séance

Suite à une interrogation d'un membre du comité, la secrétaire apporte une précision concernant le rôle du secrétaire de séance, à savoir qu'il n'y a pas lieu de se déplacer pour signer le compte-rendu : une simple approbation par mail suffit.

M. RUAUT Jean-Pierre est élu secrétaire de séance.

1 – Approbation du dernier compte-rendu du 16/02/2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du compte de gestion, du compte administratif et de la reprise des résultats 2020

L'équipe du SM3R présente tout d'abord les comptes de gestion et administratif, tant pour les sections de fonctionnement que celles d'investissement.

REPRISE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2020 ET PREVISION D'AFFECTION AU BUDGET PRIMITIF 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	5 501.86 €	55 482.94 €	49 981.08 €
Fonctionnement	199 989.85 €	224 903.90 €	24 914.05 €
Totaux	205 491.71 €	280 386.84 €	74 895.13 €

RESULTAT DE COLTURE FIN 2020	Résultat clôture 2019	1068 : part investissement	Résultat de l'exercice	Résultat 2020
Investissement	198 224.63 €	0 €	49 981.08 €	248 205.71 €
Fonctionnement	515 487.12 €	0 €	24 914.05 €	540 401.17 €
Totaux	713 711.75 €	0 €	74 895.13 €	788 606.88 €

En tenant compte des excédents, il est alors proposé l'affectation des résultats de l'exercice 2020 suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT :

001 Excédent d'investissement	248 205.71 €
002 Excédent de fonctionnement	540 401.17 €

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical approuve le compte de gestion et le compte administratif.

De même, à l'unanimité, le comité syndical autorise Madame la Présidente à inscrire et à affecter au budget 2021 les résultats de l'exercice 2020 des sections de fonctionnement et d'investissement.

3 – Vote du budget 2021

Il est tout d'abord rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et la Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) avaient été présentés en détails lors du précédent comité syndical en date du 16 février 2021.

Projet de budget 2021
SM3R - Budget prévisionnel de l'année 2021 - Fonctionnement et Investissement

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)

Préambule: Rappel des précédentes feuilles de route

Feuille de route n°	Etapes
1/ Feuille de route n°1 présentée en 2020	1/ "Phase travaux": démarrage premiers travaux d'entretien-issus du PPRE 2/ Instruction du dossier de demande DIG/DLE 3/ Réalisation des études spécifiques du programme de travaux lourds du PPRE 4/ Organisation et structuration du syndicat au regard de GEMAP
2/ Feuille de route n°2 à suivre pour 2021	1/ Poursuivre la mise en œuvre du PPRE: Entretien-ET-Restauration légère 2/ Lancement d'un nouveau marché «Entretien+ Restauration Légère» 3/ Poursuivre les études spécifiques du programme de travaux lourds du PPRE 4/ Maintien de l'organisation et de la structuration du syndicat au regard de GEMAP

Chaque point de la feuille de route n°2 est repris et son état d'avancement est expliqué dans les parties ci-après. Cela permet une meilleure lecture des principaux postes de la proposition de budget 2021.

1/ Poursuivre la mise en œuvre du PPRE: Entretien-ET-Restauration légère

Pour rappel, le Syndicat dispose à ce jour d'un PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) répondant aux objectifs d'atteintes du bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), et contribuant à la prévention des inondations.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions d'entretien et de restauration légère de ce PPRE, plusieurs dossiers de demandes d'autorisation ont été nécessaires:

- > pour pouvoir intervenir chez le privé (DIG -> déclaration d'intérêt général)
- > pour assurer que certaines actions de restauration importantes ne seront pas néfastes pour les milieux (DLE -> dossier Loi sur l'Eau). Un tel dossier implique une enquête publique et un délai d'au moins 1 an.

Pour pouvoir mettre en œuvre rapidement les 1ères actions du PPRE, le comité syndical avait acté le fait de procéder en 2 temps:

- > de déposer un dossier DIG seule pour les actions non soumises au dossier Loi sur l'Eau
- > de déposer un dossier DIG/DLE pour les actions soumises au dossier Loi sur l'Eau

Dossier DIG seule	Dossier DIG/DLE
Entretien de la ripisylve Faucardage végétation aquatique envahissante Lutte espèces animales invasives Reconstitution de la ripisylve Lutte espèces végétales invasives Entretien des zones humides	Restauration des berges Restauration et diversification des habitats Aménagement clôtures, abreuvoirs, passages agricoles Opération ouvrages hydrauliques mineurs chute <20cm

Démarrage des interventions mi 2021

Page 1 sur 19

Il convient alors de voter officiellement le budget 2021, précise le SM3R.

Les frais de fonctionnement (dépenses + recettes) sont rappelés ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Budget global 2020	CA 2020	Proposition 2021
002	Déficit antérieur reporté			
TOTAL	002 - Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
60612	Energie-électricité	600.00	550.00	
60622	Carburant	2 000.00	230.95	2 000.00
60623	Alimentation	190.00	21.01	100.00
60628	Fournitures diverses	500.00	158.85	200.00
60632	Ptes Fournitures diverses	1 000.00	298.34	1 000.00
60636	Vêtements de travail	400.00	90.50	400.00
6064	Fournitures administratives	1 500.00	1 477.63	2 000.00
6068	Autres matières et fournitures		1.76	
611	Contrats de prestations de services			
6122	Crédit bail Véhicule	3 200.00	0.00	
6132	Location mobilière (bail loyer)	1 200.00	1 215.56	1 200.00
6135	Locations mobilières	500.00	3 103.92	3 200.00
61521	Entretien des berges	91 058.00	26 332.62	49 442.00
61551	Entretien véhicules roulants	1 000.00	453.33	750.00
61558	Autres biens immobiliers	1 500.00	0.00	100.00
6156	Maintenance	500.00	2 366.40	2 800.00
6161	Primes d'assurances	3 900.00	3 735.39	2 500.00
6168	Primes d'assurances - Autres	0.00	0.00	800.00
6184	Vers. Organismes de formation	2 000.00	0.00	2 000.00
6226	Honoraires		2 126.40	
6228	Divers		333.02	
6237	Publications		14 043.55	
6248	Transports- Divers			
6256	Missions		41.67	
6257	Frais de réception	1 000.00	287.25	1 000.00
6261	Frais d'affranchissement	800.00	317.12	400.00
6262	Frais de télécommunications	1 000.00	901.73	1 000.00
62878	Frais photocopieur	100.00	0.00	100.00
63512	Taxes foncières	100.00	33.00	100.00
TOTAL	011 - Charges à caractères générales	114 048.00	58 120.00	71 092.00
6218	mise à disposition de personnel	45 500.00	28 293.79	39 500.00
6336	Cotisation CNFPT et CIG	1 200.00	999.75	1 280.00
6338	Autres taxes	200.00	172.00	300.00
64118	Autres indemnités			
64131	Rémunération principale	59 000.00	55 573.39	61 000.00
64138	Autres indemnités			
6451	Cotisation URSSAF	19 000.00	16853.55	18 500.00
6453	Cotisation IRCANTEC	2 820.00	2 334.08	2 800.00
6455	Assurance du personnel			700.00
6471	Prestation FNAL	80.00	50.94	100.00
6478	Autres charges sociales diverses			500.00
6488	Autres charges		17.50	20.00
TOTAL	012 - Charges de personnel et frais assimilés	127 800.00	104 295.00	124 700.00
023	Virement à section invest.	467 894.12		539 628.80
TOTAL	023 - Virement à la section d'investissement	467 894.12	0.00	539 628.80
6531	Indemnités élus	16 500.00	15 304.83	21 600.00
6532	Frais de mission des élus	1 000.00		1 000.00
6533	Cotisations retraite élus	800.00	646.35	890.00
6534	Cotisations sécurité sociale		0.55	
65888	Autres			
6535	Formation des élus	400.00		
65888	Autres	10.00	1.12	10.00
TOTAL	65 - Autres charges de gestion courante	18 710.00	15 952.85	23 500.00
66111	Intérêts			
TOTAL	66 - Charges financières			0.00
6811	Dotation aux amortissements	21 622.00	21 622.00	21 960.23
TOTAL	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 622.00	21 622.00	21 960.23
022	Dépenses imprévues	10 000.00	0.00	10 000.00
TOTAL	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00	0.00	10 000.00
TOTAL DEPENSES		760 074.12	199 989.85	790 881.03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
002	Excédent antérieur reporté	515 487.12	515 487.12	540 401.17
TOTAL	002 - Résultat de fonctionnement	515 487.12	515 487.12	540 401.17
6419	Remboursements sur rémunérations			
TOTAL	013 - Atténuations des charges	0.00	0.00	0.00
7472	Région	4 135.00	5 220.00	5 330.00
74748	Autres communes	212 556.00	170 557.77	202 773.46
74758	Participation des collectivités			
7478	Agence de l'eau Seine Normandie	27 896.00	48 636.58	42 366.40
7718	Autres produits exceptionnels			
7788	Pdrts exceptionnels divers			
TOTAL	74 - Dotations, Subventions et participations	244 587.00	224 414.35	250 469.86
7588	Autres produits divers de gestion courante	0.00	489.55	10.00
TOTAL	75 - Autres produits de gestion courante	0.00	489.55	10.00
7718	Autres produits exceptionnels	0.00	0.00	
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	0.00	
TOTAL	77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES		760 074.12	740 391.02	790 881.03

Les frais d'investissements (dépenses + recettes) sont rappelés ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Budget global 2020	CA 2020	Report 2020	Propositions 2021
001	Déficit antérieur reporté		0.00		
TOTAL	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
1641	Remboursement Capital				
TOTAL	16 - Emprunts et dettes assimilées		0.00	0.00	0.00
2031	Frais d'études	167 000.00	1 620.00	75 840.00	80 000.00
2032	Frais de recherche et de développement				
2051	Concessions et droits similaire (Licences)	13 000.00			
TOTAL	20 - Immobilisations incorporelles	180 000.00	1 620.00	75 840.00	80 000.00
2182	Matériel de transport				
2183	Mat. bureau et informatique	4 000.00	2 628.00	1 515.63	
2184	Mobiliers	2 500.00	1 253.86		
2188	Autres matériels	2 000.00			2 500.00
2121	Plantations	31 033.00			24 529.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	628 212.69			938 627.58
TOTAL	21 - Immobilisations corporelles	667 745.69	3 881.86	1 515.63	965 656.58
020	Dépenses imprévues				0.00
TOTAL	020 - Dépenses imprévues (investissements)	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES		847 745.69	5 501.86	77 355.63	1 045 656.58
				1 123 012.21	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Budget global 2020	CA 2020	Report 2020	Propositions 2021
001	Excédent antérieur reporté	198 224.63	198 224.63		248 205.71
TOTAL	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	198 224.63	198 224.63		248 205.71
021	Virement de la section fonct.	467 894.12			539 628.80
TOTAL	021 - Virement de la section de fonctionnement	467 894.12	0.00		539 628.80
10222	FCTVA	1 325.94	1 325.94		2 407.07
TOTAL	10 - Stocks	1 325.94	1 325.94		2 407.07
1318	Subvention transférable	24 026.00			212 020.40
1328	Subvention AESN	134 653.00	32 535.00	34 790.00	64 000.00
TOTAL	13 - Atténuations de charges	158 679.00	32 535.00	34 790.00	276 020.40
TOTAL	040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	21 622.00	21 622.00		21 960.23
TOTAL RECETTES		847 745.69	253 707.57	34 790.00	1 088 222.21
				1 123 012.21	

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical approuve le budget 2021.

4 – Autorisation à la Présidente à solliciter les cotisations auprès des EPCI-FP

L'appel aux cotisations présenté lors du DOB/ROB est rappelé conformément aux 3 critères inscrits dans les statuts du syndicat.

→ CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) → CCPEIDF (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France)									
Budget déduction faite des recettes (subventions, excédents)		202773.46							
Communes	50% au titre du critère habitant			50% au titre du critère longueur de berges			Critère 1 € / habitant (1)	Cotisations € 2021	Rappel des cotisations 2020
	Population INSEE 2018	%	Budget €	Kms	%	Budget €	€	€	€
1/ Rambouillet	27 431	56.65%	43 718.76 €	17.246	10.32%	7 961.74 €	27 431.00 €	79 111.50 €	77 001.53 €
2/ Poigny la Forêt	960	1.98%	1 530.02 €	15.24	9.12%	7 035.66 €	960.00 €	9 525.68 €	9 252.56 €
3/ Hermeray	977	2.02%	1 557.12 €	10.508	6.29%	4 851.09 €	977.00 €	7 385.21 €	7 172.15 €
4/ Raizeux	982	2.03%	1 565.08 €	12.88	7.70%	5 946.14 €	982.00 €	8 493.23 €	8 192.13 €
5/Gazeran	1315	2.72%	2 095.81 €	9.448	5.65%	4 361.74 €	1 315.00 €	7 772.55 €	7 514.57 €
6/St Hilarion	958	1.98%	1 526.83 €	15.533	9.29%	7 170.92 €	958.00 €	9 655.75 €	9 296.45 €
7/ Emancé	893	1.84%	1 423.24 €	9.884	5.91%	4 563.02 €	893.00 €	6 879.26 €	6 670.57 €
8/ Orphin	921	1.90%	1 467.86 €	9.274	5.55%	4 281.41 €	921.00 €	6 670.27 €	6 477.98 €
9/Orcemont	1030	2.13%	1 641.59 €	10.461	6.26%	4 829.40 €	1 030.00 €	7 500.98 €	7 265.73 €
10 / Sonchamp/Greffiers	285	0.59%	454.23 €	1.153	0.69%	532.29 €	285.00 €	1 271.52 €	1 238.21 €
Sous-Total CART	35 752	73.83%	56 980.54 €	111.627	66.77%	51 533.41 €	35 752.00 €	144 265.95 €	140 081.88 €
10/ Droue sur Drouette	1 288	2.66%	2 052.78 €	13.976	8.36%	6 452.12 €	1 288.00 €	9 792.90 €	9 524.55 €
11/ Epernon	5 659	11.69%	9 019.16 €	11.405	6.82%	5 265.20 €	5 659.00 €	19 943.36 €	19 366.21 €
12/ Hanches	2 748	5.67%	4 379.69 €	9.892	5.92%	4 566.71 €	2 748.00 €	11 694.40 €	11 419.05 €
13/ St Martin de Nigelles	1 609	3.32%	2 564.38 €	13.652	8.17%	6 302.54 €	1 609.00 €	10 475.92 €	10 151.25 €
14/ Villiers le Morhier	1 367	2.82%	2 178.69 €	6.618	3.96%	3 055.25 €	1 367.00 €	6 600.93 €	6 423.07 €
Sous-Total CCPEIDF	12 671	26.17%	20 194.69 €	55.543	33.23%	25 641.82 €	12 671.00 €	58 507.51 €	56 884.13 €
TOTAL	48 423	100%	77 175.23 €	167.17	100%	77175.23	48 423.00 €	202 773.46 €	196 966.01 €
Total recettes								479 334.90 €	
Total dépenses								682 133.36 €	
(1) Cette partie du budget est destinée à l'entretien annuel des berges							Part % CART	71%	
							Part % CCPEIDF	29%	
							Total	100%	

Avec une abstention (M. RUAUT), le comité syndical autorise Madame la Présidente à solliciter les cotisations auprès des EPCI-FP (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires).

5 – Autorisation à la Présidente de lancer un marché à procédure adaptée pour réaliser les relevés topographiques des études RCE (Restauration de la Continuité Ecologique)

L'équipe du SM3R rappelle que dans le cadre des études de faisabilité portées par son bureau d'études spécialisé sur le bassin versant de la Drouette, il convient bien souvent de devoir réaliser des relevés topographiques afin de mener à bien les modélisations hydrauliques/géotechniques nécessaires le cas échéant.

Dans le cadre d'une prochaine étude de faisabilité à mener sur le secteur communal de Poigny-la-Forêt (78), la Présidente, Madame DEVINCK Jacqueline, souligne qu'il y a lieu d'anticiper, et de lancer par conséquent un marché à procédure adaptée pour pouvoir réaliser les divers relevés topographiques.

M. BREBION intervient et informe le SM3R qu'en raison du contexte actuel de la crise sanitaire, et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021 inclus, il n'est pas nécessaire de lancer un marché public si et seulement si les prestations attendues n'excèdent pas un montant seuil de 70 000 €. L'assemblée en prend note.

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Madame la Présidente à lancer le marché à procédure adaptée pour la réalisation des relevés topographiques des études RCE.

6 – Questions diverses

Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle interroge le syndicat afin de connaître les actions mises en œuvre en cas d'incivilité (déchets, pollution...). En effet, des déchets ont récemment été constatés dans la Drouette à proximité immédiate du clapet de Savonnière situé sur la commune d'Epernon. L'équipe du SM3R annonce alors que les deux garde-rivières du syndicat en ont été informés et qu'ils procéderont très prochainement au nettoyage du site. Toutefois, il est également précisé que les agents des services techniques municipaux de chaque commune peuvent également contribuer à l'entretien et au nettoyage (retrait des déchets) de la rivière. En cas de pollution (type hydrocarbure), M. DEVILLE précise qu'il convient alors de contacter les services de la Police de l'eau de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). De plus, les pompiers

peuvent également intervenir en cas d'urgence pour constater une pollution et installer des barrages filtrants pour limiter les dommages sur le milieu naturel.

Madame TATIN Nathalie interpelle l'équipe du SM3R au sujet du lavoir communal d'Orcemont et plus particulièrement en ce qui concerne les conditions de gestion du vannage et l'entretien des berges communales. En réponse, M. DEVILLE lui confirme qu'étant communal, le vannage du lavoir d'Orcemont peut tout à fait être géré par les garde-rivières du SM3R (retrait des embâcles, manœuvre) dans le cadre d'une convention bipartite à dresser entre la commune (propriétaire) et le SM3R (gestionnaire). De même, il est rappelé que conformément au code de l'Environnement, l'entretien de la végétation des berges incombe toujours au propriétaire, qu'il soit privé ou public. Enfin, le SM3R précise alors qu'il reste bien entendu disponible pour donner des recommandations de bonnes pratiques d'entretien en bordure de cours d'eau. Il ne manquera pas de se rapprocher prochainement de la commune d'Orcemont pour envisager l'élaboration d'une convention de gestion du vannage communal du lavoir d'Orcemont.

Fin de la séance à 19 h 30.